

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par
M. Savary

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 85, substituer aux mots :

« qu'il »

les mots :

« que le collègue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.